

le 03 juin 2010

LA RÉGRESSION CONTINUE : REMISE EN CAUSE DES SERVICES ACTIFS & INSALUBRES

La contre-réforme de notre régime particulier de retraite avait entériné, entre autres régressions, la suppression des bonifications liées aux services actifs. Celles-ci devaient être remplacées par des mesures alternatives.

Le nouvel accord collectif relatif à la spécificité des métiers dans la branche professionnelle des IEG s'inscrit dans ce contexte et vient d'être signé.

Le caractère illusoire des « compensations » obtenues par la négociation apparaît une fois de plus : au lieu de 5 ans de bonification pour 30 ans de service actif, ce seront 70 heures par année de service actif à 100 % de congé en fin de carrière auxquels auront droit les nouveaux embauchés. De plus, il remet en cause les conditions de reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, acte la suppression des services insalubres, et par conséquent des taux qui s'y rapportent.

*« On ne lui (le salarié) demande que peu de chose pour être :
Travailler afin de consommer et se consumer à moindre coût » Raoul Vaneigem*

À la lecture de l'accord, on comprend aisément la portée idéologique de l'affaire. En effet, si l'on en croit les patrons de la branche, *l'amélioration des conditions de travail* et *la disparition des emplois insalubres* (sic) obligent les « partenaires sociaux » à reconsidérer les notions de pénibilité et d'insalubrité. De fait, il s'agit pour eux, sur un moyen terme, de se dégager de leurs responsabilités et, du fait de l'allongement des carrières, faire supporter à l'ensemble de la collectivité, le coût des départs anticipés...

Du point de vue de SUD Energie, ces remises en cause sont inacceptables. D'ailleurs, qu'ils s'agissent des risques sanitaires liés à l'utilisation des nouvelles technologies, ou encore des pathologies apparues à la suite des nouveaux modes de management, curieusement aucun ne figure dans la liste des critères servant à reconsidérer la pénibilité...

A l'heure où toutes les études faites sur l'espérance de vie démontrent que ce sont les travailleurs qui ont l'espérance de vie la plus courte (10 ans en moyenne de moins que les cadres) encore une fois, les patrons de la branche sont dans le déni des réalités.

**Cet accord est une remise en cause du système des retraites dans les IEG,
une acceptation de la réforme proposée par le gouvernement
SARKOZY et le patronat, la poursuite de la régression sociale dans nos
entreprises.**

SUD ENERGIE, Syndicat de lutte et de transformation sociale ne peut que s'insurger contre la signature et la mise en œuvre d'un tel accord.